

# SOUTENEZ LES ACTIONS de la CAISSE DES ÉCOLES du 18<sup>e</sup>

## NOS MISSIONS :

### 1. Restauration scolaire :

Chaque jour, près de 11 000 élèves, de la maternelle au collège, déjeunent à la cantine. La Caisse des Écoles facilite les inscriptions, calcule les tarifs familiaux et gère la facturation. Elle demeure à l'écoute pour répondre à toutes les questions relatives à la restauration scolaire.

### 2. Soutien Financier pour les projets Scolaires :

La Caisse des Écoles apporte un soutien financier aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Elle vient en aide aux familles les plus fragiles en attribuant des bons vestiaires lors des départs en classes découvertes.

## ADHÉRER À LA CAISSE DES ÉCOLES DU 18<sup>ÈME</sup>, C'EST :

### Être Acteur de la Municipalisation :

Contribuez à la réforme de la municipalisation en cours depuis 2020.

### Défendre le Service Public :

Affirmez votre engagement en faveur du service public dans la vie citoyenne.

### Être Relais dans les Écoles :

Soyez un intermédiaire engagé dans les écoles fréquentées par vos enfants.

### Être Informé et Participer :

Soyez informé des transformations et des nouveaux projets.

Participez activement aux commissions des menus.

### Se mobiliser pour la Solidarité :

Engagez-vous pour la solidarité en soutenant les actions de la Caisse des Écoles.

Participer à l'Assemblée Générale Annuelle.

## LA MUNICIPALISATION EXPLIQUÉE :

La cantine, espace privilégié de convivialité et d'équilibre alimentaire, connaît une transformation majeure avec la mise en place d'un nouveau mode de gestion administrative, informatique et des personnels au **1er janvier 2024**.

La municipalisation, entamée en 2020, représente un vaste chantier dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, visant à acheter des denrées alimentaires de qualité, produire des repas en liaison chaude « pour retrouver de la saveur dans les marmites », distribuer les repas par des moyens de mobilité douce et durable et communiquer de manière plus directe. Dans le cadre de cette réforme, la Ville de Paris, en tant que premier acheteur public de denrées biologiques, contribue à améliorer l'assiette servie aux enfants, en accord avec ses engagements en faveur du développement durable.

# BULLETIN D'ADHESION

Toute personne ayant un lien avec le 18<sup>e</sup> peut adhérer à la Caisse des écoles, participer à l'assemblée générale et être force de proposition.  
Pour adhérer, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse

Nom		Prénom	
Téléphone			
Adresse postale			
E - mail			

Demande à être admis en qualité de membre de la Caisse des écoles et verse la somme de :

- 5 €** à titre de cotisation annuelle
- 50 €** à titre de cotisation décennale
- ..... € à titre de don

Réglement à l'ordre de la « régie de la caisse des écoles » adressé sous l'enveloppe :  
Caisse des écoles, 1 place Jules Joffrin - 75018 Paris

Date :

Signature :